



The English Speaking Catholic Council

Le conseil catholique d'expression anglaise

Sommaire exécutif –

Mémoire présenté par le Conseil catholique d'expression anglaise sur les conditions de vie des aînés

Selon le Conseil catholique d'expression anglaise (ESCC), les soins destinés aux aînés, notamment aux personnes âgées fragiles, sont un impératif moral et social qui nous incombe à tous. Notre communauté a créé, durant 150 ans, plusieurs institutions et services spécialisés qui nous permettent d'assumer nos responsabilités envers les aînés. Toutefois, le Québec doit affronter de nombreux défis s'il veut protéger les intérêts de ses citoyens âgés et promouvoir pleinement leurs droits.

Le ESCC a réuni des experts, des dirigeants bénévoles et des citoyens issus de la communauté et préoccupés par les questions liées au vieillissement. Ces personnes ont défini trois principes clés qui, selon le ESCC, devraient nous servir à instaurer avec succès une réforme du système de soins destinés aux aînés.

- 1) La reconnaissance de la valeur de l'individu et la protection de la dignité de chaque personne vieillissante sont d'une importance capitale. Le respect de la dignité de la personne dans son intégralité comporte une dimension linguistique essentielle, notamment pour ce qui est de la prestation des soins et des services sociaux aux aînés, où la qualité des soins est directement liée à la capacité des professionnels de la santé à

communiquer clairement avec les patients et les usagers. Le respect de la dignité humaine doit également tenir compte des croyances, de l'identité et du bien-être de l'individu.

- 2) Tous les programmes et politiques destinés aux aînés doivent être fondés sur la reconnaissance de la valeur de ces personnes et sur leur capacité de contribuer à la vie de la collectivité.
- 3) Le gouvernement doit renforcer rapidement notre plus grand atout pour aborder le défi du vieillissement au Québec, c'est-à-dire, la volonté des jeunes générations à travailler auprès des aînés afin de protéger leur dignité, de leur fournir des soins et de promouvoir autant que possible l'autonomie et la vie active de chaque personne vieillissante.

La consultation menée par le ESCC a également permis d'identifier des secteurs, décrits dans ce sommaire, qui exigent que l'on passe à l'action. L'organisme a en outre élaboré plusieurs recommandations spécifiques qui requièrent l'attention immédiate de la ministre responsable des Aînés et du gouvernement du Québec. Les principales recommandations sont les suivantes : protéger l'usage de l'anglais dans les établissements, notamment dans ceux qui desservent traditionnellement les communautés d'expression anglaise; créer un important service d'information centré sur les questions qui préoccupent les aînés et leurs soignants en s'inspirant possiblement des services d'Info-Santé; structurer le système de santé et des services sociaux afin qu'ils assument des responsabilités considérablement accrues de coordination des soins individuels prodigués aux aînés plutôt que de rejeter cette responsabilité sur la famille ou d'autres soignants bénévoles non formés; et faire valoir les avantages des coopératives de logement sans but lucratif pour l'hébergement des aînés.

